

Ce que nous avons entendu

« *La seule raison pour laquelle nous avons signé l'entente c'est pour obtenir des fonds et des emplois, mais ce n'est pas l'entente dont nous rêvions.* »

Apprendre à connaître les collectivités et leurs pêches

« *Toutes les espèces de type commercial devraient être dans ces ententes.* »

- Les participants reçoivent un permis de pêche communautaire aux termes des ententes signées. Le permis détermine les exigences relatives aux espèces exploitables, les saisons, les quotas, les exigences relatives aux engins et d'autres conditions.
 - Seulement quelques membres possèdent le permis plurispécifique d'une collectivité, qui permet de pêcher le homard, le saumon, la truite, le pétoncle, le thon, le crabe des neiges, le phoque et la baleine. « *C'est peut-être dans notre inventaire, mais en réalité nous ne pêchons pas tout.* » La collectivité possède son propre équipement, y compris quatre navires, des véhicules à quatre roues et des casiers à homard destinés à un usage individuel. L'équipage de pêche distribue ses prises aux membres tout au long de l'année.
 - Une autre collectivité avait autrefois des pêcheurs individuels qui pêchaient et vendaient leurs prises, mais la situation a changé ces dernières années. La collectivité distribue désormais des étiquettes à chaque pêcheur en fonction des règles applicables de la collectivité. La pêche a lieu en juin et juillet, et de la mi-août jusqu'à novembre. Le poisson est transformé dans une usine située à proximité et le gestionnaire de la pêche le récupère pour qu'il puisse être distribué aux membres de la collectivité par un bureau communal.
- Les participants ont des bureaux des ressources naturelles qui s'occupent de gérer les pêches communautaires et de veiller à la distribution des étiquettes. Ils sont gérés par des gestionnaires des pêches à temps plein qui sont également des gardes-pêche désignés. « *Peu importe ce que cela signifie, car je n'ai pas le temps de faire du travail de terrain.* » Une collectivité a aussi deux techniciens à temps plein qui l'aident dans ses activités courantes, qui autrefois étaient menées par cinq travailleurs à temps partiel, comme prévu dans son entente.
 - Les responsabilités du gestionnaire des pêches et des gardes-pêche diffèrent légèrement selon la collectivité. L'un planifie, organise, dirige et surveille toutes les activités liées aux ressources naturelles, notamment la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles, la pêche, l'exploitation forestière, la faune, l'environnement, l'exploitation minière ainsi que les activités terrestres et aquatiques. L'autre gère la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles, répond aux questions et aux demandes de renseignements des membres, donne

des ateliers dans la collectivité, participe à toutes les réunions portant sur les activités de pêche de subsistance, et tient la collectivité au courant des espèces en péril, des droits de chasse et des préoccupations environnementales.

- La déclaration des prises demeure un problème pour les participants. Les deux distribuent des étiquettes aux pêcheurs, mais ils ne reçoivent pas de déclarations des prises. L'un a un mécanisme de déclaration en ligne et a essayé d'offrir des incitatifs pour encourager les membres de la collectivité à déclarer les prises, mais sans succès. *« Les membres croient qu'ils ont le droit de pêcher et donc ils remettent en question les raisons qui les obligent à déclarer leurs prises au Ministère. Ils prennent les étiquettes uniquement pour qu'on cesse de les harceler. »*

Comprendre les besoins alimentaires, sociaux et rituels

« Le gouvernement doit agir de façon plus proactive pour protéger les allocations de pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles et les pêcheurs qui pratiquent ces pêches. »

- Les collectivités des Premières Nations de la Nouvelle-Écosse participent à la Kwilmu'kw Maw-klusuaqn (Initiative des droits des Mi'kmaq), visant l'atteinte d'un consensus sur les meilleures manières de mettre en œuvre les droits ancestraux et issus de traités, dès maintenant et pour les sept prochaines générations.
 - Les participants disent que le bureau de négociation de la Kwilmu'kw Maw-klusuaqn tentent d'obtenir aucune limite pour les espèces d'eau douce et les espèces marines dans les pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles.
- Les participants disent clairement qu'il n'y a pas suffisamment de poisson de consommation pour les membres de la collectivité. *« Le Ministère doit protéger nos droits d'accès aux ressources. »* Un participant fait allusion à un rapport selon lequel les besoins liés à la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles en Nouvelle-Écosse ne sont pas satisfaits dans la proportion d'environ un million de livres. *« Chaque année, notre dénombrement de saumons dans la rivière est égal à zéro. »*
- Les participants ont des approches différentes à l'égard des allocations de pêche à des fins alimentaires. L'un prend le homard comme aliment du total autorisé des captures commerciales tandis que l'autre sépare le volet communautaire. Les deux soutiennent des options de double pêche pour rendre les pêches plus efficaces et moins coûteuses.
 - Une collectivité essaie de négocier son allocation quotidienne de truites pour qu'elle diffère de la prise dans le cadre de la pêche récréative, qui est de cinq par jour. Ils souhaiteraient y parvenir pour économiser sur les coûts d'essence et le temps qu'il faut pour se déplacer et préparer les voyages.
- Les participants ont organisé des programmes de distribution du poisson de consommation. Une collectivité a mené une vaste consultation auprès de ses membres il y a environ cinq ans pour savoir quelles espèces ils souhaitaient dans leur programme des pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles. Bien que la distribution se fasse de porte à porte, il existe un congélateur communautaire pour les activités rituelles.

Comprendre les composantes techniques des ententes

- Les participants ont des composantes techniques différentes dans leurs ententes : l'entente de l'un prévoit seulement la surveillance des prises et des pêches tandis que celle de l'autre prévoit également la collecte de données, les évaluations des stocks, la restauration de l'habitat, l'amélioration des pêches et l'application des règles de pêche. Certaines de ces activités techniques sont financées, en partie, par d'autres programmes.
 - La collectivité dont l'entente a plusieurs composantes techniques a déclaré que la collecte des données et l'amélioration des pêches ne répondaient pas aux besoins de la collectivité. Pour renforcer l'amélioration, elle aimerait une échelle à poissons. Elle souhaite aussi un renforcement de l'application des règles de pêche pour certaines espèces.
 - La collectivité dont l'entente n'a pas de composantes techniques ne tient pas à ce que toutes ces activités soient prévues dans son entente, car elle « *n'a pas la capacité* » à les comprendre et son groupe de gestion des ressources aquatiques et des océans mène déjà ces activités. La collectivité aimerait toutefois que davantage de projets soient menés à proximité. « *La configuration actuelle semble fonctionner mieux pour d'autres collectivités, car elles sont plus proches.* » Dans le passé, la collectivité a engagé un étudiant pendant l'été pour s'occuper du saumon dans les rivières locales en utilisant une échelle à poissons. Elle essaie aussi de se procurer un piège rotatif et d'obtenir une formation pour apprendre à faire ce genre de travail.
- Les participants travaillent en étroite collaboration avec leurs groupes de gestion des ressources aquatiques et océaniques. L'un fait la collecte des données, les évaluations des stocks et la surveillance des prises et des pêches avec son groupe, et il mène aussi des travaux de recherche sur l'anguille d'Amérique et le saumon.
- Les participants veulent que le programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones soit davantage intégré à d'autres organisations pour mener diverses études, notamment sur les espèces en péril, ainsi que des projets avec d'autres organisations fédérales et provinciales. Un participant rappelle que les ententes prévoient habituellement une importante surveillance de l'habitat, mais c'était une activité essentiellement saisonnière et le financement a pris fin.
 - Les gardes-pêche d'une collectivité effectuent une surveillance environnementale en partenariat avec d'autres organisations. Des activités de restauration de l'habitat et de surveillance des rivières sont également menées en partenariat avec la province.

Comprendre les composantes économiques des ententes

« *Une chose à laquelle nous songeons, c'est de pouvoir vendre nos prises de pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles pour pourvoir aux besoins de la collectivité de différentes façons.* »

- Les participants sont favorables à l'idée que leurs ententes aient une composante économique. Une collectivité tente de négocier avec le Ministère pour pouvoir vendre

les prises communautaires, mais elle pense que le gouvernement tarde à prendre une décision. *« Il doit reconnaître nos droits; ils font partie des dix principes énoncés dans son programme de réconciliation. »*

- Une autre collectivité veut un meilleur accès aux marchés émergents ainsi que des possibilités de formation pour les nouveaux professionnels de la pêche. Elle veut également un processus équitable pour les nouvelles activités, par exemple la pêche à la mactre d'Amérique.

Comprendre les relations

« Il reste encore des questions de confiance avec le Ministère à régler, même après 26 années dans le programme. »

- Les participants entretiennent des relations avec le gestionnaire des programmes autochtones du Ministère pour négocier leur entente, avec les comités consultatifs sur la gestion des ressources liée aux données sur les prises et sur la pêche du homard, et avec Conservation et Protection pour les patrouilles conjointes. Aucun n'a de relations avec le Secteur des sciences du Ministère, car ce volet est géré par leurs groupes de gestion des ressources aquatiques et des océans.
 - Une collectivité entretient des relations avec Environnement Canada et Parcs Canada, qui ont trait aux partenariats de surveillance de l'habitat.
 - Une autre collectivité fait remarquer qu'elle assiste aux réunions du comité consultatif sur le homard, en précisant *« ce n'est pas une gestion conjointe; la plupart du temps nous y allons pour écouter »*.
- Les participants travaillent en étroite collaboration avec leurs groupes de gestion des ressources aquatiques et océaniques. *« Nous travaillons avec notre groupe pour que nos membres puissent saisir les avantages des fermetures de rivières et d'autres activités de gestion des pêches. »* Un groupe de gestion des ressources aquatiques et des océans a un coordonnateur qui assure la liaison avec le programme des gardes-pêche pour faciliter les discussions entre les gardes-pêche et les gouvernements afin d'aider les collectivités à adopter une approche plus holistique à l'égard de la gestion des ressources naturelles.
- Les relations au sein des collectivités sont importantes pour chaque participant. L'un d'eux tient jusqu'à neuf séances de mobilisation communautaire chaque année pour que les membres sachent ce qui se passe à propos de la pêche et soient informés des futurs plans le cas échéant. Il tient également des ateliers dans le milieu scolaire pour expliquer la pêche aux jeunes et publier un bulletin trimestriel.
- Les participants entretiennent aussi des relations avec le Comité consultatif des pêches des Mi'kmaq, lequel fournit de l'information à Kwilmu'kw Maw-klusuaq et à l'Assemblée. Cette relation pose un certain nombre de problèmes liés à la communication interne. *« Les discussions axées sur les droits sont habituellement axées sur le temps, et pourtant le Kwilmu'kw Maw-klusuaq ne les aborde pas en temps opportun. De plus, lorsque les décisions de Pêches et Océans Canada ont des répercussions sur les droits, il est fréquent qu'il ne tienne pas des consultations en bonne et due forme à cette table. »*

Cogestion

« Nous devons faire mieux pour ce qui est de la cogestion, car il s'agit de nos droits. Ces ressources nous sont confiées et elles n'appartiennent pas au Ministère. »

- Les participants veulent prendre davantage part à la gestion de leurs pêches.
- La cogestion du saumon relève des chefs en Nouvelle-Écosse et de la province. Bien que le Ministère finance l'initiative de gestion du saumon, il n'est pas présent aux tables de prise de décision, qui dressent de nouveaux plans de gestion chaque année. Le Ministère mène plutôt des activités liées au rétablissement du saumon. Cette table de prise de décision comprend deux groupes de gestion des ressources aquatiques et des océans. « C'est un effort conjoint pour gérer nos rivières, y compris les prises et les remises à l'eau. »

Améliorer le programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones

« Le programme doit être intégré à un programme renforcé, qui englobe tout : le poisson, l'environnement, les ressources naturelles, la terre et l'eau. »

- Les participants appuient l'amélioration du programme en harmonie avec la réconciliation et la cogestion, ce qui pourrait se traduire par de nombreux changements au programme actuel. « Le Ministère nous dit toujours ce que nous devrions faire, mais nous sommes des cogestionnaires et nous devons participer. »
 - Une collectivité ne veut pas que son entente prévoie la surveillance des prises et des pêches.
- Les participants veulent que le programme soit mieux financé pour pouvoir payer de meilleurs salaires à leurs employés, créer leur infrastructure et leurs programmes des pêches, et acheter de l'équipement. Ils recommandent également que l'équipement et les fournitures excédentaires soient donnés aux collectivités pour qu'elles mènent leurs propres projets.
 - Une collectivité aimerait avoir plus de financement pour pouvoir engager davantage de ses membres et leur offrir des emplois intéressants. Elle a également besoin de plus de bateaux, d'un meilleur équipement de surveillance et des moyens lui permettant de parler aux pêcheurs.
 - Une autre veut que la surveillance environnementale soit intégrée au programme.
- Les participants veulent des options de double pêche pour rendre les pêches plus efficaces et réduire les coûts. « La pêche commerciale à des fins communautaires. » Une collectivité pense également que le Ministère pourrait envisager la possibilité que les prises accessoires aillent aux Premières Nations plutôt que d'exiger que le poisson soit jeté.

Programme des gardes-pêche autochtones

« Nous devons avoir des gardes-pêches autochtones actifs sur l'eau et sur terre. »

- Les participants sont favorables à ce que les gardes-pêche participent à la surveillance de plusieurs ressources et à la surveillance environnementale. « Le

Ministère pense peut-être que la tâche des gardes-pêche ne concerne que le poisson, mais en fait elle touche à tout. » Ils considèrent aussi que les gardes-pêche doivent être plus impliqués, pour soutenir la conservation et la protection dans le cadre des conflits entre les pêches autochtones et les pêches non autochtones. « *Il n'y a que deux ou trois agents des pêches qui travaillent sur un très vaste territoire. »*

- Pour améliorer le programme des gardes-pêche, les participants veulent que les gardes-pêche reçoivent davantage de financement et de formation pour pouvoir gérer plusieurs ressources et l'environnement dans son ensemble. Pour ce faire, il leur faut plus de formation en surveillance environnementale.

Améliorer l'administration du programme

- Les participants veulent que le financement du programme ait lieu au début de l'exercice financier. Une collectivité ne reçoit aucun financement de programme avant juillet, ce qui amène la bande à accorder un prêt au bureau des pêches jusqu'à ce que les fonds soient octroyés.
- Les participants veulent aussi que les ententes soient uniformes entre les collectivités.